ÉTAT DE LA LOUISIANE vs JOSEPH

Bureau du Collecteur de Tasse d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Joseph Morgan, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Joseph Morgan, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 30 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ANTOINE

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Antoine Morgan, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Antoine Morgan, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 32 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. O'BRIEN

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas O'Brien, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas O'Brien, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 34 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. O'BRIEN

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas O'Brien, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas O'Brien, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 34 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. MORRIS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Morris, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Morris, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 36 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. MORRIS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Morris, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Morris, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 36 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 38 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 40 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 42 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 44 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 46 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 48 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 50 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 52 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 54 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 56 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 58 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 60 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 62 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 64 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 66 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 68 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 70 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No. 72 de la rue Dauphine.

Conditions: Comptant; et ce bien sera vendu sans garantie de titre, ni de contenance, ni de quoi que ce soit.

Vente à la porte principale du Palais de Justice, à midi, le 5 Mars, 1884.

Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Par ordre de
J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. ROBERTS

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT,
District Supérieur, No. 24 rue Dufour,
Nouvelle-Orléans, 23 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par vertu d'un Warrant émané de la Cour de District de cette Paroisse, en faveur de Joseph Morgan, Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, et à moi adressé et délivré, pour la collection de la somme de $1,000 00 pour taxes d'Etat, intérêt et frais, dus par Thomas Roberts, pour les années 1882 et 1883, j'ai saisi et mis en vente, à la porte principale de la Cour de District de cette Paroisse, le 5 Mars, 1884, à midi, les biens suivants, appartenant au dit Thomas Roberts, savoir:

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses et améliorations y érigées, connu sous le No